



Comité directeur
Réunion plénière
24 juin 2020 à Champigneulle

Présidence de M. Albert Gemmrich.

Présents : MM. Gérard Cassegrain, Georges Ceccaldi, Daniel Fay, Michel Gendron, Bruno Herbst, Marc Hoog, Jacques Hummer, Michel Keff, Patrick Leiritz, René Lopez, René Marbach, Joël Muller, Gérard Seitz, Christophe Sollner, Michel Spindler, Jacky Thiébaud, Jean-Marie Thiriet.

Assistent : MM. Florent Gosselin (directeur de l'établissement de Reims), Patrice Grethen (directeur technique régional), Stéphane Heili (directeur du développement), Matthieu Lombard (coordonnateur des CTA), Maxime Rinié (responsable des activités sportives), Frédéric Varais (directeur administratif et financier), Rodolphe Vigreux (représentant le district de l'Aube), Stéphane Villemin (président de la CRA).

Excusés : Mme Jocelyne Kuntz, MM. Vincent Gouyon (commissaire aux comptes), Guy André, Bernard Gibaru, Ralph Spindler, Bernard Tournegros, Francis Willig.

Le président se réjouit de pouvoir être à nouveau en réunion à Champigneulle, dans le respect des règles sanitaires et salue Monsieur Rodolphe Vigreux représentant le district de l'Aube, en remplacement de son président, Monsieur Philippe Paulet.

Projet de budget 2020-2021

S'appuyant sur les documents remis en séance et sur le power point projeté, le trésorier général, Monsieur Michel Spindler, présente le projet de budget 2020/2021. Ce budget a été élaboré sur un total de 201 953 licenciés et 1543 clubs. Le comité directeur valide la proposition de budget pour un montant de 9 825 000 euros. Le détail de ce budget sera présenté aux clubs lors de notre prochaine assemblée générale prévue le 6 novembre 2020 à Villers les Nancy (54).

Monsieur Jean-Marie Thiriet souhaite connaître les montants attribués aux districts pour la prochaine saison. Monsieur Michel Spindler rappelle la règle de calcul.

Monsieur Florent Gosselin présente ensuite les orientations prises par l'IR2F pour cette nouvelle saison.

Afin d'aider les clubs touchés par l'arrêt de l'activité suite à la Covid 19 et ainsi faire face aux répercussions économiques de cette crise, le comité directeur décide de fixer l'acompte licences à 50 % au lieu de 80 % et de laisser la possibilité aux clubs de le verser au plus tard pour le 31 décembre 2020. Le solde pour la saison 2019/2020 sera à régler au plus tard pour le 30 septembre 2020.

Fonds national de solidarité

Monsieur Albert Gemmrich rappelle le fonctionnement mis en place par la Fédération, du Fonds de Solidarité National du Football-Covid 19- qui prévoit de soutenir la reprise d'activité des clubs en versant une aide de 10 euros par licencié (7 euros par la FFF, et 3 euros par la ligue et les districts). Pour être éligibles, les clubs doivent être affiliés et actifs en 2019/2020 et 2020/2021. Le président propose que les 3 euros soient pris en charge à la hauteur d'1,55 euro par la Ligue et d'1,45 euro par les districts. Le comité directeur valide la répartition du financement entre la Ligue et les Districts telle que proposée par le Président.

Demande de prêt

En raison de l'arrêt des activités sportives depuis le 09 mars 2020, l'ensemble de nos clubs a enregistré une diminution importante de leurs ressources. Les instances ont décidé un soutien financier important pour ces clubs. D'autre part, notre ligue a décidé d'accorder des délais de paiement qui vont s'échelonner sur l'ensemble de la saison.

Dans ce contexte, le trésorier général, Monsieur Michel Spindler a élaboré un plan de trésorerie qui démontre que nous avons besoin d'un soutien financier de 500 000 euros et sollicite notre banque par une demande de Prêt Garantie par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Le comité directeur émet à la majorité un avis favorable.

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité directeur du 27 mai 2020

Aucune remarque verbale ou écrite n'étant exprimée, le comité directeur adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion plénière téléphonique du comité directeur du 27 mai 2020.

Informations du président

La finale de la Coupe de France devrait se dérouler le vendredi 24 juillet 2020 au stade de France, et la finale de la Coupe de la Ligue, le vendredi 31 juillet 2020 devant un nombre maximum de spectateurs fixé aujourd'hui à 5 000. Pour la prochaine saison, la fédération a décidé de supprimer les prolongations en Coupe de France, sauf pour la finale.



Comité directeur
Réunion plénière
24 juin 2020 à Champigneulle

Point sur les compétitions

Monsieur Gérard Seitz commente les documents remis en séance et présente les deux propositions retenues par la commission régionale réunie le 18 juin 2020 pour les accessions et relégations à l'issue de la saison 2020/2021 pour les championnats seniors. Actuellement nous sommes en attente de la décision de la commission d'appel de la DNCG pour le club du FC Mulhouse. La réglementation fédérale nous demande de repasser en 2021/2022 à 3 groupes de 14 en R1.

Poursuivant son intervention, Monsieur Gérard Seitz évoque les différentes options retenues par la commission des compétitions concernant les barrages d'accessions pour la N3. Les différentes propositions seront soumises au bureau de la LFA.

En ce qui concerne la Coupe de France, la commission enregistre que nous avons 16 qualifiés pour le 7^e tour, prévu le 22 novembre 2020. Tous les clubs évoluant dans les championnats régionaux entreront dès le 1^{er} tour.

Le comité directeur valide à l'unanimité le calendrier général seniors 2020/2021 sous réserve des dispositions sanitaires qui pourraient nous être imposées. Pour la composition des groupes qui sera communiquée le 17 juillet 2020, la commission des compétitions propose de découper le territoire sans tenir compte des anciennes ligues. Le comité directeur valide cette réflexion.

Pour les compétitions de jeunes, Monsieur Jacky Thiébaud évoque les obligations de passer certains groupes à 14 équipes au lieu de 12, à cause des accessions et des rétrogradations réglementaires. La prochaine saison (2021/2022) devrait voir les groupes de R1 revenir à 12. En raison du COVID 19, la 2^e phase des groupes de R3 n'a pas pu se dérouler. Sur demande de la commission des compétitions, le comité directeur autorise que les clubs recevant évoluant en R1 jeunes ou en U15 Grand Est puissent demander à jouer le samedi ou le dimanche.

Monsieur Maxime Rinié présente de façon détaillée les compétitions féminines seniors et jeunes et le futur fonctionnement de ces championnats.

Distinctions 2019

Monsieur René Lopez revient sur les décisions prises par la commission régionale « bénévolat-distinctions-récompenses-valorisation » lors de sa réunion du 11 juin 2020. Les noms des bénéficiaires des distinctions fédérales vont être transmis à la fédération. La date butoir de retour des propositions de distinction est repoussée jusqu'au 30 juin 2020.

Mouvements des clubs

Affiliations clubs libres

Alsace

AS Lauterbourg n°560420 - club libre

Union Sportive Egalitaire (Strasbourg) n°560436 – club libre

Moselle

CFB Académie (Behren-lès-Forbach), n°560418 - club libre

Vosges

ASF Saulxures-sur-Moselotte Thiéfosse, n°560417 - club libre

Affiliation club futsal

Marne

Anglure Futsal n°560419 - club futsal

Affiliations groupements de clubs

→ Alsace

. Groupement du Pays Rhénan et de la Hardt n°560462

Regroupe les clubs : FC Kembs Réunis n°503970, FC Habsheim n°504031, FC Petit Landau n°516143, AS Niffer n°533934, US Zimmersheim-Eschentzwiller n°548795 - Catégories U7 à U18

. Alsasud n°560463

Regroupe les clubs : AS Blotzheim n°519847, FC Hegenheim n°504060, US Helsingue n°522321. Catégories U10 à U19 ; U10F à U19F.

→ Meurthe-et-Moselle

. Association Football Jeunes Terres Toulaises n°560464

Regroupe les clubs : FC Lucey Boucq Trondes n°546198, AS de Villey St Etienne n°520409, Nouvelle Génération Toulaise n°581362. Catégories : U7 à U19 ; U7F à U19F.

→ Moselle/Alsace

. Etoile Sportive Football 2018

Regroupe les clubs : FC Keskastel n°504067, AS Le Val de Guéblange n°518325, AS Rech n°519568, FC Sarralbe n°554225. Catégories : U6 à U19 ; U6F à U19F.



Changement de nom

Alsace

AF de la Jeunesse Colmarienne n°560285 devient Etoile de Colmar

Changement de type

Moselle - FC Montois n°860377, club foot loisir devient club libre

Inactivité

Aube

AS Beurey n°529562

Moselle

US Fénétrange Mittersheim n°563639

RC Thionville n°535883

Radiations

Alsace

Sporting GDS (Strasbourg) n°542716

Moselle

FC Riche n°860118

Entente du Pays de Bitche 2011 n°590119 (groupement)

Reprise d'activités

Alsace

AS Bergbieten n°529482

FC Tagsdorf n°520542

FC Concordia Herbitzheim n°504143

Moselle

Foyer Rural de Cheminot n°581437

Transfert de droits sportifs

Moselle - Demande

Transfert des droits sportifs concernant les féminines du club SC Terville vers la nouvelle association FC Féminin Portes de France Terville / Thionville

Fusions

Alsace

Fusion absorption : FC Strasbourg Koenigshoffen n°500331 et Olympique Strasbourg n°546865 fusionnent pour devenir FC Strasbourg Koenigshoffen n°500331

Aube

Fusion création : FC St Mesmin n°520508, US Maizières et de Chatres n°554375 et UJ Meryciennes n°509037 fusionnent pour devenir FC Saint Meziery n°560490

AS St Just Sauvage n°502825, Amicale Bagnaux Clesles n°544921 et AS Vallée d'Anglure n°523985 fusionnent pour devenir FC du Morgendois n°502825

Marne

Fusion absorption : FC Tinquex Champagne n°547762 et AS Champigny n°541156 fusionnent pour devenir FC Tinquex Champagne n°547762.

Meurthe-et-Moselle

Fusion absorption : O. Valleroy Moineville Hatrize n°560248 et FC Valleroy Moineville n°546952 fusionnent pour devenir Olympique Valleroy Moineville Hatrize n°560248

Moselle

. Fusion création : FC Rohrbach-Bining n°563651 et E. Petit Réderching Siersthal n°563714 fusionnent pour devenir Espoir Sportif du Pays de Bitche 2020 n°560428

. Fusion absorption : AS Seingbouse Betting Henriville n°552242 et ES Macheren n°525853 fusionnent pour devenir ES Macheren n°525853

. Fusion création : AS Gravelotte n°528921 et FC Vernéville n°528179 fusionnent pour devenir Entente Gravelotte Vernéville n°560441

Vosges

Fusion absorption : FC Neufchâteau Liffol n°503610 et FC Castinien n°581976 fusionnent pour devenir FC Neufchâteau Liffol n°503610

Fusion création : AFC du Ménil n°582355 et AS Sr Rupéen n°503689 fusionnent pour devenir AS Rupt/Le Ménil

Point sur les contentieux

Monsieur Georges Ceccaldi évoque les procédures closes ou en cours que nous avons avec les clubs auprès de la DNCG, de la CFRC, du CNOSF et de la commission d'appel régionale.



Comité directeur
Réunion plénière
24 juin 2020 à Champigneulles

Point sur les délégués

Pour les délégués régionaux, nous avons 52 délégués qui se répartissent de la façon suivante :

N3 : 9

Territoire Lorrain : 24

Territoire Alsace : 10

Territoire Champagne Ardenne : 9

La commission régionale des délégués a validé la promotion de Monsieur Michel Werling au titre des délégués N3. Référents sécurité FFF : structure nationale composée statutairement d'élus et des délégués FFF sur les matches sensibles à surveiller et les rencontres de Coupe de France opposant des clubs professionnels et nationaux aux clubs de Ligue et de District. Leur mission consiste en amont de la rencontre à prendre toutes dispositions avec le club recevant, les collectivités locales, les forces de sécurité (Police et Gendarmerie) et de santé (Croix Rouge, Protection Civile) pour l'organisation de la rencontre. Il est proposé l'extension de cette commission par des référents LGEF avec les mêmes missions au titre des championnats régionaux. Le comité directeur émet à la majorité un avis favorable. Les membres seront nommés lors du Comité Directeur de rentrée.

Commissions régionales

En raison de la fin de la mandature et des élections prévues le 16 janvier 2021, Monsieur Georges Ceccaldi demande que le comité directeur maintienne les membres des commissions jusqu'au 31 janvier 2021. Le comité directeur valide à l'unanimité cette proposition.

Le comité directeur acte la démission de Monsieur Aurélien Briest de la commission régionale de contrôle des clubs suite à son embauche au sein de la Ligue.

Demandes des clubs

ES Thaon Football : pour la joueuse Lisa Jacob. Le comité directeur regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande de dérogation.

US Forbach : statut de l'arbitrage. Le comité directeur regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande de dérogation.

Divers

En raison de la COVID 19 et en accord avec l'UNAF, la CRA, par l'intermédiaire de son président, Monsieur Stéphane Villemin, propose que le barème unique pour les indemnités des arbitres soit différé d'une saison et qu'il soit mis en application pour 2021/2022.

Monsieur Patrice Grethen informe le comité directeur que durant cette période de confinement, l'activité de l'équipe technique régionale s'est principalement tournée vers les formations professionnelles, qui ont toutes étaient maintenues.

Le lien avec nos clubs a été tout le temps maintenu car bon nombre de clubs ont été joints téléphoniquement. Aujourd'hui, l'activité sportive peut reprendre doucement dans le respect des mesures sanitaires, et des consignes gouvernementales.

Monsieur Michel Keff aborde le plan d'actions Futsal sur les 3 prochaines saisons et les orientations prises par la commission pour le développement de cette pratique (seniors, jeunes, féminines).

Monsieur Rodolphe Vigreux évoque le coût important des inscriptions pour les clubs souhaitant continuer à pratiquer le football en loisirs. Une réflexion sera menée à ce sujet.

Carnet

Le comité directeur informé par son président du **décès** :

- de Monsieur Emmanuel Serin, fils de Monsieur Bernard Serin, président du FC Metz,

- de Monsieur Jean-Marie Geyer, référent sécurité de la FFF,

- de Monsieur Roger Faderne, ancien arbitre de l'ex-Ligue de Lorraine,

renouvelle ses plus sincères condoléances et ses sentiments de sympathie attristée aux familles et aux clubs.

Le président et le comité directeur souhaitent un **prompt rétablissement** à Monsieur Philippe Paulet suite à son opération de la hanche.

Le comité directeur prend note des **remerciements** de la famille Mâchin et remercie chaleureusement :

- Madame Cathie Fischer, responsable des licences à Strasbourg qui a fait valoir ses droits à la retraite,

- Monsieur Bernard Thiriart pour son investissement en tant que délégué,

- Monsieur Jean-Marie Schmitt pour son investissement dans la commission régionale du Bénévolat.

Agenda

Comité directeur : le mercredi 26 août 2020 à 13H30 à Champigneulles.

Frédéric Varais,
Directeur administratif et financier